

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, TASSIN, RAJAONARIVELO, Mmes BALITOUT, ZIRELLI, BOULEFROY, DRELA, PIHAN GAUMET, GENERMONT, VANDENBROM, OSTER (à partir de 19h30), DACQUIN, CUZY, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, MM. BÉURDELEY, SELLIER, POTÉT, PILORGE, RICARD, ALLARD, FLAMANT, CESCHINI, BONNARD, BELLOT, TOULLIC, COPPIN, BONNETON, LASCHAMP, PRUVOT.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI, Monsieur LANGLET qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame OSTER qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD jusqu'à 19H30, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN

ABSENTS EXCUSES : Monsieur HAVEZ, Madame SALSO GROSSHENNY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame RIVAS, Service Finances.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FLAMANT Michel

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir : le versement d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Pays Sources et Vallées.

Le Conseil Communautaire y est favorable à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Subvention 2018 à l'association Pays Sources et Vallées

Monsieur le Président explique que lors du Conseil Communautaire précédent, le Conseil Communautaire a voté la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la CC2V et le Pays Sources et Vallées ainsi que son budget prévisionnel pour l'année 2018 qui s'élève à 61 634.00€.

Cependant, pour pouvoir verser un premier acompte au Pays, la perceptrice souhaite que l'on prenne une délibération actant le versement de cette subvention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide le versement d'une subvention à l'association Pays Sources et Vallées.

1.2 Modification des statuts suite à la prise de compétences GEMAPI

Monsieur le Président propose, afin de clarifier l'exercice des missions GEMAPI ou, à terme, de transférer ou de déléguer une ou plusieurs de ses missions, de modifier les statuts de la CC2V.

Il est également proposé d'introduire, en compétence optionnelle, l'élaboration et le suivi du plan climat air énergie territorial afin de préparer l'élaboration du futur schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévue par les lois Grenelle et le futur SAGE.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la modification des statuts de la CC2V.

1.3 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat

Monsieur le Président souhaite reconduire pour 2018 la distribution aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT un colis de fournitures scolaires.

Pour les élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude Debussy de MARGNY-LES COMPIEGNE et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ, un bon d'achat de 30 € leur sera remis.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire reconduit pour 2018 la distribution de fournitures scolaires.

1.4 Signature d'une convention de constitution de fonds de concours

Monsieur le Président propose le versement d'un fonds de concours en faveur de la commune de CHIRY OURSCAMP pour la réalisation d'un espace mémoriel en hommage aux victimes civiles de la 1^{ère} guerre mondiale dans l'Oise.

Le montant total du fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Deux Vallées est fixé à 15 000 € pour un projet d'un montant total, hors mécénat, de 52 000 € HT.

Il demande à être autorisé à signer la convention de constitution de fonds de concours.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature d'une convention de constitution de fonds de concours.

② Finances

2.1 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'impositions locaux en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.84%
- Taxe foncière bâti	8.69%
- Taxe foncière non bâti	24.92%
- Cotisation foncière entreprises	7.31%

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les taux d'imposition pour 2018.

2.2 Budget Primitif 2018 - budget général

Monsieur LEFEVRE précise que le Budget général 2018 s'équilibre en Section de fonctionnement à 8 644 478.00 €. On constate une baisse du budget, notamment à cause de la baisse de la subvention d'équilibre sur le parc d'activités (pas de provision de travaux sur le budget 2018).

Ce budget a été réalisé en prenant en considération l'augmentation de la contribution au redressement des finances publiques passant à 345 000.00€ en 2017 (prévision d'un montant équivalent pour les années à venir).

La deuxième contrainte est le fonds de péréquation intercommunal qui est passé de 235 000.00 € en 2016 à 300 000.00 € en 2017 (comptetenu de la fusion des EPCI).

Le Budget est maintenu avec les mêmes taux de fiscalité pour 2018.

En 2018, la priorité est donnée à la réalisation d'un équipement aquatique intercommunal compte tenu du report de la première tranche du Parc d'activités.

Comme le budget est réalisé sans l'affectation des résultats, il est prévu de ne pas inscrire la totalité des dépenses.

L'équilibre budgétaire en section de fonctionnement s'obtient sans l'inscription des subventions d'équilibre des budgets annexes.

L'équilibre budgétaire en section d'investissement, compte tenu de l'inscription en RAR du projet piscine de 5 638 226.00 €, s'obtient en inscrivant un emprunt de 6 350 150.00 €

Au vu des résultats prévisionnels de l'exercice 2017, le résultat de clôture s'établirait à 7 669 901.03 €.

Ce résultat permettra :

- D'annuler l'emprunt d'équilibre,
- D'inscrire les subventions d'équilibre pour les BP annexes,
- D'inscrire le reliquat 2018 pour le financement de l'Office de Tourisme (58 02.00€),
- Il resterait 379 677.00 € à inscrire en investissement, montant qui pourrait être affecté au projet piscine.

Section de fonctionnement

Chapitre 61

- **611 « contrat de prestation »** on constate une baisse de 100 000.00 €. En effet, la provision de 80 000.00 € pour les circuits courts n'a pas été réalisée mais réaffectée sur le compte 617
- **617 « études »** L'étude sur les circuits courts a été rajoutée (des subventions de l'agence de l'eau et du département seront possibles) –

60 000.00 € d'étude ont été inscrits dans le cadre des rûs forestiers (la CC2V porte le dossier) pour le futur SAGE (subvention CCPN, AESN et ONF) - 20 000.00 € ont été provisionnés pour travailler avec l'agence d'urbanisme sur un projet de territoire en amont du futur SCOT – 25 000.00 € ont été inscrits pour l'atlas de biodiversité intercommunal (financé à 80%) réalisé en collaboration avec Picardie Nature – Il est maintenu l'étude de gouvernance eau et assainissement (l'idée est, soit de faire un diagnostic de l'ensemble de la compétence eau potable et assainissement sur le territoire, soit de transformer cette étude dans le cadre d'un schéma directeur sur l'eau potable).

Chapitre 62

- **6226** Il est prévu comme tous les ans 10 000.00 € pour les honoraires d'avocat. Concernant le projet de piscine intercommunale la CC2V a la possibilité de passer par un marché classique ou de partir sur un marché global de performance (1 seul et même marché (architecte, entreprise...)). L'intérêt serait de mettre tout le monde autour de la table. Mais dans ce cas, la rémunération des différents groupements qui viendront proposer leurs offres est obligatoire, il faut donc provisionner cet article.
- **6238** Cet article augmente car la CC2V porte les actions de communication du Musée Territoire. Il est prévu la modification des plaquettes de communication suite à l'arrivée de la CC de Retz en Valois.

Chapitre 658

Il est budgété une participation financière à l'Office de Tourisme pour 2018 estimée à 98 000.00 € (budget en baisse par rapport à 2017).

Le Pays aura un budget propre pour la première année (subvention de 61 000.00 €).

Section d'investissement qui s'équilibre à 6 800 554.00 €

Opérations

- **106** « piscine » Le budget provisionne principalement le projet de piscine intercommunale soit un montant de 5 668 486.00 €.
- **105** « Arc économique » Les dépenses concernent la desserte industrielle (après de nombreuses relances avec la SNCF, on devrait enfin pouvoir terminer les travaux en 2018).
- **104** « déchetterie » Une provision est inscrite pour changer les garde-corps, le remplacement des bacs...

Chapitre 20

- **202** « document d'urbanisme » 200 000.00 € sont prévus pour le projet territoire si les élus souhaitent engager la révision du SCOT.

Il sera également nécessaire d'engager une réflexion sur le changement des véhicules et notamment sur l'achat ou la location de véhicules électriques.

Aujourd'hui une borne de recharge coûte 12 000.00 €, celle-ci pourrait servir aux véhicules de la CC2V mais aussi pour nos partenaires.

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget principal.

2.3 Budget Primitif 2018 – Budget annexe pépinière d’entreprises

Monsieur LEFEVRE précise que la section de fonctionnement s’équilibre à 97 040.00 € dont 33 700.00 € d’opérations réelles avec des recettes provenant des loyers estimées à 25 000.00 €.

Une provision de 52 629.00 € en investissement est inscrite pour équilibrer le budget. La section d’investissement, elle, s’équilibre à 65 335.00 €.

N’ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l’unanimité le budget annexe pépinière d’entreprises.

2.4 Budget Primitif 2018 – budget annexe Parc d’activités des Deux Vallées

Monsieur LEFEVRE explique que le budget est moindre que pour l’année 2017. Il a été décidé de reporter la première tranche de travaux en 2019.

Le budget 2018 s’équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 1 640 884.00€ et en investissement à 820 442.00 €.

Le budget provisionne environ 760 000.00 € pour les acquisitions foncières et 60 000.00 € pour les études (dont les diagnostics archéologiques).

Un recours a été engagé contre le juge d’expropriation. Pour rappel, le service des domaines avait estimé les terrains à 2.75 € et le juge les a fixés à 5.00 € se basant sur ce qui été pratiqué à Beauvais Tillé.

Cela pourrait mettre le projet en péril.

N’ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l’unanimité le budget annexe du Parc d’activités.

2.5 Budget Primitif 2018 – budget annexe Bateau promenade

Monsieur LEFEVRE explique que le budget 2018 s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 122 000.00 € et en investissement à 83 300.00 €.

Hors opération d’ordre, 38 700.00€ en fonctionnement sont inscrits pour l’exploitation du bateau en 2018. Les charges du personnel sont provisionnées dans le budget principal.

Une étude en 2018 sera menée avec l’Office de Tourisme pour une gestion mutualisée de l’équipement (réservation, action de communication ...)

On a terminé la saison avec un bateau 100% hybride, on espère donc moins de dépenses sur l’année 2018.

N’ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l’unanimité le budget annexe Bateau promenade.

2.6 Budget Primitif 2018 – budget annexe SPANC

Monsieur LEFEVRE explique que le Budget 2018 s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 7 069.00 €

Le budget SPANC doit s’équilibrer par les redevances versées par les usagers. La principale dépense concerne le technicien mis à disposition par la CCPS (40 jours

d'intervention à raison d'un forfait journalier de 150.00 € et 8.50 € de frais de déplacement).

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe SPANC.

2.7 Compte Administratif 2017 - budget annexe SPANC

2.7.1 Compte Administratif 2017

2.7.2 Affectation des résultats 2017

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne d'âge, de présider le vote du compte administratif et se retire.

Le compte administratif 2017 résulte des dépenses de fonctionnement pour 3 442.50 € des recettes pour 3 742.20 €. Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 299.70€

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif SPANC.

D'autre part, il est proposé d'affecter l'excédent de clôture comme suit :

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 299.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats du budget SPANC.

2.8 Compte de gestion 2017- budget annexe SPANC

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor, et qu'il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2017.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion 2017 du SPANC.

2.9 Subventions diverses

Monsieur le Président énonce les subventions versées aux associations du territoire pour l'année 2018, à savoir :

Comité Œuvres Sociales Personnel	25 080.00€
FSE CES RIBECOURT	2 872.59 €
FSE CES THOUROTTE	3 110.49 €
UNSS CES RIBECOURT	1 098.17 €
UNSS CES THOUROTTE	1 157.45 €
Activités sport de haut niveau	10 000.00 €
Communes pour fêtes locales	18 400.00 €
Pardon de la Batellerie	4 000.00 €
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000.00 €
Plateforme d'Initiative locale	18 555.00 €
Association « La Machemontoise »	16 500.00 €
Association les Mariniers	900.00 €

Le Conseil Communautaire prend acte des subventions 2018.

2.10 Amortissement du budget du bateau promenade

Monsieur le Président explique qu'il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles concernant le budget du bateau promenade, à savoir :

Catégorie de bien	Durée
Immobilisations incorporelles -Logiciel	2 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Bateau Promenade	20 ans

Il est proposé de fixer le seuil de 1 500.00 € pour amortir les immobilisations de peu de valeur sur la base d'une année.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les durées d'amortissement du bateau.

③ Juridique

3.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 27 novembre et le 22 janvier 2018

Monsieur le Président informe l'assemblée des marchés qui viennent d'être notifiés, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
transport par autocar avec chauffeur pour la cc2v - lot 1 : transport ponctuel en journée par autocar avec chauffeur pour les services de la cc2v - lot 2 : transport par autocar avec chauffeur pour les séjours organisés par le service animation et loisirs - lot 3 : transport par autocar avec chauffeur pour le collège de Ribécourt-Dreslincourt	lot 1 : 09/01/2018 - lots 2 et 3 : 04/01/2018	lot 1 : CARS CHARLOT - lots 2 et 3 : NOYON CARS	lot 1 : 60750 - Lots 2 et 3 : 60400	lot 1 : CHOISY AU BAC - lots 2 et 3 : NOYON	2 ans du 01/01/2018 au 31/12/2019	marché à bons de commande avec un montant maximum : lot 1 : de 80 000 € HT lot 2 : de 40 000 € HT lot 3 : de 20 000 € HT pour la durée totale du marché
FOURNITURE DE REPAS CUISINES POUR LES BESOINS DU SERVICE ANIMATION LOISIRS DE LA CC2V	janv.-18	API RESTAURATION	59370	MONS EN BAROEUL	1 an du 01/01/2018 au 31/12/2018 - renouvelable 1 fois pour la même durée	marché à bons de commande avec un minimum de 4000 et maximum de 9300 repas / an
FOURNITURE BACS ET PIECES DETACHEES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERS ET MENAGERS POUR LE TERRITOIRE DE LA CC2V - lot 1 : bacs de 80 litres à 360 litres / lot 2 : bacs de 500 litres	janv.-18	lot 1 : CONTENUR lot 2 : PLASTIC OMNIUM	lot 1 : 69009 lot 2 : 59273	lot 1 : LYON lot 2 : FRETIN	2 ans - reconduit 1 fois 1 an	marché à bons de commande avec un montant maximum lot 1 : 150 000 € lot 2 : 40 000 € pour la durée totale du marché

④ Economie

4.1 Convention avec la Région Hauts de France relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises

Monsieur le Président explique que les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 conditionnent le versement par les EPCI de subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises à la conclusion d'une convention avec la Région.

Il demande à être autorisé à signer cette convention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature de la convention avec la Région Hauts de France.

⑤ Ressources Humaines

5.1 Modification de la convention de mise à disposition de la responsable financière

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition établie au 1^{er} avril 2017 pour la responsable financière,

La charge de travail à la Communauté de Communes a augmenté du fait de budgets annexes supplémentaires (Bateau, SPANC) et de la prise en charge par la CC2V du budget de l'Office de Tourisme.

Il est proposé, à compter du 15 février 2018, d'augmenter la durée de travail à la CC2V à 60% contre 40% à la Mairie.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la modification de la convention de mise à disposition.

II Environnement

1.1 Opération « Hauts de France Propres » 2018

Monsieur ALLARD informe l'assemblée que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise et la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'unissent sous l'impulsion du Conseil Régional Hauts-de-France pour reconduire l'opération « Hauts-de-France Propres » en 2018.

Comme l'année passée, cette initiative consiste à mobiliser des milliers de bénévoles afin qu'ils ramassent le maximum de déchets sur des secteurs géographiques qu'ils auront définis. En 2017, 1 800 bénévoles ont collecté, en un week-end, environ 73 tonnes de déchets sur le département de l'Oise.

La Communauté de Communes des Deux Vallées est partenaire de l'opération « Hauts-de-France Propres », qui se déroulera les **16, 17 et 18 mars 2018**.

Les détails pratiques et les modalités d'organisation de l'évènement seront communiqués lors d'une réunion d'information de secteur organisée **le mardi 06/02/18 à 18h dans la salle du conseil communautaire** par la Fédération de Pêche en concertation avec la Fédération de Chasse.

III Aménagement durable

1.1 Point d'information sur la GEMAPI

Monsieur TASSIN souhaite informer l'assemblée sur l'actualité concernant la GEMA (gestion des milieux aquatiques) d'une part et la PI (prévention des inondations), d'autre part.

Dans le rapport joint, le contour de la compétence GEMAPI est bien précisé (missions 1,2,8 pour la GEMA, mission 5 pour la PI). Sur le territoire de la CC2V, la communauté de communes a remplacé les communes qui étaient adhérentes au Syndicat du Matz. Un premier comité syndical extraordinaire a eu lieu le 25 janvier pour acter les nouveaux statuts et élire le Président, M. VIEL.

Ce premier comité a prévu, dans son règlement, que dans le cadre de travaux, si la subvention de l'Agence de l'Eau n'est pas de 100%, le reste à charge est partagé entre l'EPCI sur lequel se situent les travaux (50% du reste à charge) et la commune bénéficiaire (50% du reste à charge sous forme de fonds de concours).

Pour la partie PI, la compétence ne concerne que la gestion des systèmes d'endiguement.

A l'heure actuelle sur la CC2V, aucun système d'endiguement n'a été défini (il faudrait faire des études de dangers, définir la population protégée et le niveau de risque pour lequel on la protège).

Cependant, la réflexion est ouverte dans le cadre de la prochaine commission Développement Durable concernant la déclinaison de cette compétence sur le territoire communautaire.

Monsieur BONNARD trouve injuste le fait que les locataires d'immeubles, par exemple, vont devoir payer une taxe alors qu'ils n'ont rien à voir avec les cours d'eau.

Monsieur le Président est d'accord. La Loi sur l'eau impose des mesures surdimensionnées.

V Tourisme

1.1 Fixation du prix de vente pour l'ouvrage de J.P GILSON sur la Batellerie

Monsieur PASTOT explique que la CC2V porte la maîtrise d'ouvrage d'un projet composé d'un ouvrage de recueil de photographies de J.P GILSON et d'une exposition sur la Batellerie au mois de mars 2018 à la Cité des Bateliers.

Sur les 800 exemplaires :

Il est proposé de conserver 500 exemplaires qui seront mis à disposition gratuitement des mairies de la CC2V, bibliothèques de la CC2V, partenaires, et à chaque école qui viendra visiter l'exposition. Ces 500 exemplaires bénéficient du fond LEADER.

Sur les 300 autres :

- 150 seront vendus au sein de la boutique du musée au tarif de 26 € l'unité,
- les 150 restants seraient revendus à 18 € l'unité (- 30%) pour : l'Office de Tourisme de Noyon, de Compiègne, les établissements Guerdin de Compiègne, et toutes autres librairies intéressées qui eux-mêmes seront obligés de le vendre avec le prix affiché au dos, soit 26 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe le prix de vente de l'ouvrage comme énoncé ci-dessus.

1.2 Cité des Bateliers : Tarifs évènementiels

Monsieur PASTOT propose d'ajouter deux tarifs évènementiels à la saison 2018, à savoir :

- Week-end Musée Téléràma les 24 et 25 Mars 2018 : Gratuité
- Ciné-concert de la Saint Nicolas des Bateliers + distribution de pains d'épices : Samedi 1er décembre 2018 : Gratuité

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide les tarifs spéciaux évènementiels.

1.3 Demande de subvention de la Mairie de Machemont pour l'organisation d'un trail

Monsieur le Président propose, afin de promouvoir la découverte de la nature et du patrimoine de participer financièrement au trail organisé par la Mairie de Machemont sur le site des carrières de Montigny,

Ce trail ouvert aux amateurs de la course à pied et aux familles accompagnées de leurs enfants aura lieu le mardi 1^{er} mai 2018.

Il est proposé une subvention de 2 500.00 € sur un budget prévisionnel de 18 500.00 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'octroyer une subvention pour l'organisation du Trail.

VII Questions diverses

Contrat global eau

Monsieur TASSIN a eu une réunion dernièrement sur le contrat global eau. Il s'adresse aux syndicats d'eau et d'assainissement et leur demande de déposer leur demande de subvention lors du premier semestre 2018.

Le contrat global s'arrête en 2018 et tout dossier envoyé après le mois de juin ne sera pas pris en compte.

Fermeture de classes

Monsieur le Président a été interpellé par le collège de Noyon, et notamment la SEGPA qui risque de fermer.

Il demande aux élus s'ils sont d'accord pour prendre une motion pour s'opposer à ces fermetures.

L'assemblée y est favorable à l'unanimité.

Il demande à Monsieur LEFEVRE de se rapprocher de Monsieur POTET pour recueillir toutes les informations.

Madame GRANDJEAN souhaite également mettre l'accent sur les fermetures de classes sur les territoires et la baisse des dotations dans les collèges.

Route de Mélicocq /Villers sur Coudun

Monsieur FLAMANT précise que dans les statuts de la CC2V il y a un point sur « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Il aimerait savoir ce que l'on entend par voirie d'intérêt communautaire.

Mélicocq, depuis la création du rond-point de la 32, à une augmentation de circulation rue du Moulin et sur la route entre Mélicocq et Villers sur Coudun.

Aujourd'hui, la ville de Mélicocq est dans l'incapacité complète d'entretenir ces routes et aimerait trouver une solution.

Monsieur le Président va reprendre contact avec Monsieur HULOT au Département et avec le Président du Pays des Sources.

La séance est levée à 22H10.